



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET COMMUNAUTAIRES 2020**

Digne-les-Bains, le 05/06/2020

Point sur le dépôt des candidatures pour le second tour

Le dépôt des candidatures pour le second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires s'est achevé le mardi 2 juin 2020 à 18h00.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants dans lesquelles il reste des sièges à pourvoir au second tour, les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats pour le scrutin du 28 juin 2020.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants concernées par l'organisation du second tour :

- trois communes comptent deux listes candidates : Corbières-en-Provence, Forcalquier et Malijai ;
- quatre communes comptent trois listes candidates : Château-Arnoux-Saint-Auban, Oraison, Saint-Michel-L'Observatoire et Sainte-Tulle ;
- une commune compte quatre listes candidates : Manosque ;
- une commune compte cinq listes candidates : Digne-les-Bains.

L'ensemble des candidatures ainsi que toutes les informations et documents utiles sur le renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, à l'adresse suivante : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites>.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex